



**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 18 DECEMBRE 2014**

I/ Finances : décision modificative BP 2014

Suite aux changements d'échelon et donc d'indice de certains agents, il convient d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2014 afin de payer les salaires de décembre.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative suivant le tableau ci-dessous :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
| | | |
| | | |
| TOTAL | 0 € | 0 € |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| CHAPITRE 011 | | |
| c/60611 | - 266.00 € | |
| c/62878 | - 1145.00 € | |
| CHAPITRE 012 | | |
| c/6411 | + 580.00 € | |
| c/6453 | + 521.00 € | |
| c/6451 | + 90.00 € | |
| CHAPITRE 065 | | |
| c/6531 | + 220.00 € | |
| | | |
| TOTAL | 0 € | 0 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver la décision modificative n°4 au BP 2014.

II/ Recensement de la population : indemnités des agents recenseurs

Le recensement de la population de la commune se fera du 14 janvier au 15 février 2015. Pour ce faire, il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs pour effectuer la collecte des imprimés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de recruter les deux agents recenseurs suivants : Annie PAQUEREAU et Gérard CROCHU
- de répartir la dotation de 1551€, soit une rémunération de 775.50€ brut par agent recenseur
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés de nomination correspondants.

III/ Vienne Services : adhésion de la commune + services retenus par la collectivité

Le syndicat mixte des communes de la Vienne et de leurs groupements Vienne Services a vocation à apporter une assistance technique, juridique et informatique aux collectivités adhérentes, dans un cadre mutualisé.

Par décision du comité syndical de Vienne Services en date du 16 juin 2014, il a été décidé de renouveler les conventions et ce pour une durée illimitée.

En outre, l'ensemble des conventions précédemment établies entre la collectivité et le syndicat sont caduques au 31/12/2014.

L'adhésion est obligatoire afin de bénéficier des services du syndicat. Monsieur le maire donne lecture des différents documents proposés par Vienne Services pour l'adhésion, à savoir la convention d'adhésion et les annexes 1 et 2.

De façon complémentaire à l'adhésion, la collectivité peut souscrire à 3 services annexes liés aux activités suivantes :

- Service 1 : Gestion du parc informatique des collectivités
- Service 2 : Gestion du parc informatique des écoles
- Service 3 : Gestion des usages et assistance aux logiciels
- Un catalogue de prestations optionnelles et de formations est également proposé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical de Vienne Services en date du 16 juin 2014 proposant le renouvellement des conventions d'adhésion à compter du 1er janvier 2015,

Après avoir pris connaissance de la convention et de ses différentes annexes proposées par Vienne Services,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'adhérer au syndicat
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les tous les documents se rapportant à cette décision.

IV/ Segilog : conventions 2015

Depuis plusieurs années, le service administratif de la Mairie utilise le logiciel Milord de la société Segilog pour la gestion de la comptabilité, du personnel, de l'urbanisme, de l'état civil, du cimetière ...

Ainsi, le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Mairie arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Segilog propose donc de renouveler ce contrat pour 3 ans :

- cession du droit d'utilisation : 1881€ HT/an
- maintenance et formation : 209€ HT/an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de souscrire au contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services de la société Segilog pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, suivant les montants mentionnés ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les tous les documents se rapportant à cette décision.

V/ SIVEER : défense extérieure contre l'incendie

Par mail du 4 décembre dernier, le SIVEER a interrogé les collectivités sur leur besoin en matière de défense extérieure contre l'incendie. Afin de mettre de place un service qui corresponde aux besoins des collectivités, un sondage est proposé aux élus avec 3 propositions :

- le transfert de compétence au SIVEER :

Le SIVEER devient maître d'ouvrage aux lieu et place de la commune. Il assure l'ensemble des prestations d'exploitation et 50% des investissements (travaux neufs) avec les cotisations des communes. Le SIVEER est l'interlocuteur direct du SDIS et des compagnies d'assurances en cas de sinistres. Le maire conserve son pouvoir de police.

- la convention d'exploitation avec le SIVEER :

La commune reste le maître d'ouvrage et gère son budget DECI. Le SIVEER exploite les poteaux et bouches d'incendie en relation avec le SDIS.

- l'exploitation en régie par la commune :

La commune assure elle-même l'ensemble des compétences investissements et exploitation, en relation directe avec le SDIS, le SIVEER n'intervient donc plus dans ce domaine.

Après échange au sein du conseil municipal, les élus souhaiterait un transfert de compétence de la défense extérieure contre l'incendie. Un courrier sera adressé en ce sens au SIVEER.

VI/ Vie des Commissions

- point sur commission sécurité du 5 décembre pour la salle des fêtes : avis favorable
- point sur commission information des 25 novembre et 16 décembre : élaboration et impression de la lettre municipale en interne
- point sur réunion bibliothèque du 9 décembre : Véronique LEFEBVRE, secrétaire de mairie est désignée en tant que coordinatrice de l'équipe des bénévoles
- point sur commission du personnel du 11 décembre : préparation des entretiens de fin d'année
- réunion du Syndicat de l'Ozon du 16 décembre 2014 - Thierry DUGRE
- réunion du syndicat d'électricité du 9 décembre 2014 – Jean-Marie CHATELLIER
- + point sur consommations – M. ALADAVID le 11 décembre 2014
- SIVEER : point sur fusion des syndicats

- **AGENDA :**
 - Vœux du Maire : vendredi 9 janvier 2015 à 19h00
 - Conseil Municipal : jeudi 15 janvier 2015 à 19h00
 - Visite des vestiaires : samedi 24 janvier 2015 à 10h00
 - Elections des conseillers départementaux : dimanches 22 mars et 29 mars 2015

VII/ Informations et questions diverses

- Avenir Cycliste Châtelleraudais : annulation de la course cycliste du canton pour l'année 2015
- Ecole de Chenevelles : voyage à la neige reporté du 16 au 21 mars en raisons de travaux au sein de la structure devant accueillir les enfants à Suc-et-Sentenac